

Jeudi 9 avril 2020

Monsieur le chef du bureau du Havre port vous informe que suite à demande des opérateurs concernant les rectifications via des MDDC, le PRAD met en place une organisation permettant de répondre au mieux aux demandes.

La procédure suivante est mise en place à compter du 10 avril :

- la demande dématérialisée doit être transmise via la messagerie du PRAD :

[prad-le-havre@douane.finances.gouv.fr](mailto:prad-le-havre@douane.finances.gouv.fr);

- en parallèle le dossier "papier" doit être déposé dans la boîte aux lettres du PRAD au Bureau central (et non dans la la boîte PVD) ;

- une fois la rectification acceptée, le MDDC sera visé et déposé dans la boîte de chaque opérateur.

Attention attirée : si vous souhaitez que les demandes manuelles déposées depuis le début du confinement soient traitées, nous vous remercions de nous envoyer une copie scannée du dossier sur la messagerie du PRAD :

[prad-le-havre@douane.finances.gouv.fr](mailto:prad-le-havre@douane.finances.gouv.fr)